



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE GESTION DES POPULATIONS FELINES SANS PROPRIETAIRE AVEC L'ASSOCIATION « Les amis d'Ilou » - LADI

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

AL

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions, et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'intervenir pour la gestion des populations félines sans propriétaires,

Considérant la proposition de l'association « Les amis d'Ilou » - LADI concernant une campagne de stérilisation des chats « libres » sur la commune,

Considérant que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2023,

DECIDE

Article 1 : de signer avec l'association « Les amis d'Ilou » - LADI, moyennant une adhésion annuelle de 50,00 €, une convention de gestion des populations félines sans propriétaire, pour un montant de 80,00 € par chat capturé, identifié et stérilisé, jusqu'au 31 décembre 2023, avec un maximum de 20 chats par an.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à Madame la Trésorière Principale.

Fait à Marolles-en-Hurepoix,
Le 27 janvier 2023

Georges JOUBERT,

Maire

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire

Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - E.Mail : mairie@marolles-en-hurepoix.fr